5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada
(nom utilisé au Québec par The Mortgage Insurance Company of Canada)
Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 8 septembre 2016 le permis d'assureur de La Compagnie d'Assurance d'Hypothèques du Canada (nom utilisé au Québec par The Mortgage Insurance Company of Canada) en conformité avec la Loi sur les assurances.

Cette annulation est effectuée à la suite du retrait complet des activités d'assurance au Canada de cette société.

Le siège de l'assureur est situé au 100, rue Yonge, bureau 400, Toronto (Ontario) M5H 1H1.

À partir du 8 septembre 2016, cette société n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités d'assurance.

Fait le 8 septembre 2016

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information